

**Décision n° 2024-07 du 4 janvier 2024  
donnant délégation de signature de la directrice de la direction territoriale Île-de-France,  
ordonnateur secondaire**

**La directrice de la direction territoriale Île-de-France,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2023-116 du 15 novembre 2023 portant organisation du Cerema ;

**décide**

**Article 1**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

**Article 2**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

**Article 3**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

**Article 4**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

#### **Article 5**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

#### **Article 6**

La présente décision abroge la décision n° 2023-60 du 15 juin 2023.

#### **Article 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 4 janvier 2024

La directrice

Emmanuelle  
DURANDAU  
2310035681de  
Date : 2024.01.04  
09:28:19 +01'00'

**Emmanuelle Durandau**

#### **Annexe 1**

- Madame Muriel Cellier, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;

- Madame Patricia Cauquil, directrice déléguée au pilotage budgétaire (jusqu'au 31 janvier 2024), puis Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire (à compter du 1<sup>er</sup> février 2024) ;
- Madame Anne Aeschmann, chargée de mission budget-finances ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Mohamed Haigie, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Olivier Beauvils, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

### **Annexe 2**

- Monsieur Jean Gaber, directeur adjoint ;
- Madame Karine Massouf, directrice déléguée aux ressources Île-de-France (DDRIDF) ;
- Madame Delphine de Saint-Aubert, directrice déléguée adjointe aux ressources Île-de-France (DDRIDF)
- Madame Isabelle Lamiral, cheffe du pôle budget achat de la DDRIDF ;
- Monsieur Fabien Bénard chef du pôle des moyens généraux de la DDRIDF ;
- Monsieur Bruno Châtelain, chargé de gestion suivi des recettes.

### **Annexe 3**

- Madame Karine Massouf, directrice déléguée aux ressources Île-de-France ;
- Madame Delphine de Saint-Aubert, directrice déléguée adjointe aux ressources Île-de-France ;
- Madame Isabelle Lamiral, cheffe du pôle budget achat de la DDRIDF.

### **Annexe 4**

- Monsieur Jean Gaber, directeur adjoint ;
- Madame Karine Massouf, directrice déléguée aux ressources Île-de-France. ;
- Madame Delphine de Saint-Aubert, directrice déléguée adjointe aux ressources Île-de-France.

### **Annexe 5**

#### **Au sein du département infrastructures risques et matériaux**

Pour le département, Madame Cécile Maurel et Monsieur Alexandre Bondi.

#### **Au sein du département mobilité**

Pour le département, Monsieur Frédéric Fabre et Madame Charlotte Jolly.

#### **Au sein du département ville durable**

Pour le département, Monsieur Jean-François Petit.